



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (A. Maniar, P. Meyler, N. Maniar et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules sur la route n^o 10 et qu'il envisage d'y faire effectuer des travaux d'amélioration. (S. Peters, L. Young, C. MacDonald et autres)

Pendant la période des questions orales, M. LAMOUREUX invoque le *Règlement* au sujet de la réponse donnée par le ministre de l'Industrie, du Développement économique et des Mines.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK.....30

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK

LAMOUREUX
MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
MURRAY
REIMER
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU.....20

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. CUMMINGS invoque le *Règlement* au sujet de la réponse donnée par le premier ministre lors des questions orales.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK.....30

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX

MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
MURRAY
REIMER
ROCAN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU.....21

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. HAWRANIK, MARTINDALE et GOERTZEN, M^{me} IRVIN-ROSS ainsi que M. LAMOUREUX font des déclarations de député.

Avant l'appel de l'ordre du jour, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet des réponses données aux questions soulevées pendant la période des questions.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK.....29

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
LAMOUREUX

MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
MURRAY
REIMER
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU.....19

La séance est levée à 17 h 32, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes